



***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025***

***DÉLIBÉRATION N°25-33-14 : SUBVENTION DE PROJET 2025 A
L'ASSOCIATION « LES ETOILES DE LUNA »***

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Mme Véronique GARDES, M. Hussen KEBE, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUËIX, Mme Marianne GARRAUD, M. Nicolas GIRARD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Didier DAGUE, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Olivier FOLLMER, Mme Caroline LUX, M. Alain WURTZ.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

Mme Marie LOPES-PASSI

avait donné pouvoir à Mme Lydia BUMENN

Mme Francisca NONQUE

avait donné pouvoir à M. Christophe LHARDY

Mme Natalie CASAUBON

avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN

M. Pascal ANDRIOT

avait donné pouvoir à Mme Marianne GARRAUD

Mme Maud EONO

avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN

Mme Laure CLEMENT

avait donné pouvoir à Mme Caroline LUX

M. Nicolas BABUT

avait donné pouvoir à Mme Véronique GARDES

Mme Sophie FAMECHON

avait donné pouvoir à M. Nicolas GIRARD

M. Benoit CHAVERON

avait donné pouvoir à M. Olivier DE LOS BUEIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Véronique GARDES a été désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION N° 25-33-14 : SUBVENTION DE PROJET 2025 A L'ASSOCIATION « LES ETOILES DE LUNA »

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4, L. 2121-29, L. 2311-7,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Délibération n°25-30-06 relative aux subventions aux associations pour l'année 2025,

Considérant la nécessité de favoriser la vie locale en aidant les associations de toute nature à fonctionner,

Considérant la nécessité d'accompagner les associations dans leurs actions spécifiques,

Considérant que l'association « Les Etoiles de Luna » a sollicité la ville pour une aide financière dans le cadre de l'organisation d'un loto, qui permettra de contribuer à l'achat d'un fauteuil roulant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hussen KEBE, 3^{ème} Adjoint au Maire et sur proposition de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité par 26 voix pour et 1 abstention (M. Olivier FOLLMER)** se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de projet d'un montant de 1 155 € à l'association « Les Etoiles de Luna ».

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télerecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).